



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 29/06/2008 – 09:06:20

CATHERINE BOULLAY

Louis SCHWEITZER bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

CATHERINE BOULLAY

Vous présidez la HALDE, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité. Aujourd'hui, vous nous parlez des discriminations liées à l'âge, à travers un cas, celui d'un homme de 50 ans, pas si vieux finalement.

LOUIS SCHWEITZER

Oui, c'est l'histoire de monsieur DOMERGUE qui a saisi la HALDE, parce qu'on a refusé son inscription à un centre de formation, justement en raison de son âge. Il s'agit d'un centre de formation privé qui travaille avec une organisation patronale, professionnelle. Et la profession qui participe à cette formation s'assure ainsi d'avoir un vivier de personne compétente que les entreprises peuvent recruter à tout moment. La formation est longue, elle dure un peu moins d'une année scolaire. Elle est payante pour les candidats, qui sont sélectionnés sur dossier et la formation est sanctionnée par un certificat. Alors monsieur DOMERGUE a 50 ans, il a une solide expérience, une formation universitaire Bac+5, et il a besoin d'assurer une reconversion dans sa vie professionnelle. Ca arrive à cet âge et donc il a voulu faire cette formation. ET puis on la lui a refusée, et le directeur du centre de formation lui a dit : c'est à cause de votre âge que je vous refuse.

CATHERINE BOULLAY

Mais est-ce que c'était vraiment la seule explication pour refuser de l'inscrire ?

LOUIS SCHWEITZER

Alors nous avons bien sûr écrit au directeur pour l'interroger, il a dit : non, non, c'est bien l'âge. Je considère que dans cette branche, monsieur DOMERGUE n'a pas aucune chance de trouver un des emplois auquel prépare cette formation. Il est tout à fait inutile, ça serait même malhonnête de le laisser s'inscrire, de le laisser s'investir dans une boîte puisque de toute façon, il n'aura pas d'emploi.

CATHERINE BOULLAY

Donc le directeur assume ?

LOUIS SCHWEITZER

Il assume et au fond, lui il dit, à 50 ans, on ne peut pas se reconvertir. Et d'ailleurs les diplômes de monsieur DOMERGUE, son expérience, ne lui paraissent avoir aucun intérêt pour cette branche professionnelle.

CATHERINE BOULLAY

Mais alors est-ce que ça c'était aussi l'avis de la HALDE ?

LOUIS SCHWEITZER

La HALDE a noté qu'il s'agissait d'une discrimination fondée sur l'âge. Et que c'était une discrimination dans l'accès à un service, puisqu'il

s'agit d'une formation payante dispensée par un organisme privée, qu'on a refusé de donner à monsieur DOMERGUE. Et comme la position du centre était claire, sans remords, la HALDE a décidé d'aller à une transaction pénale, afin de sanctionner ce comportement. Et par ailleurs, la HALDE a bien sûr demandé à ce centre de formation de changer ses pratiques et ses habitudes.

CATHERINE BOULLAY

Mais finalement, est-ce qu'il existe vraiment un âge limite pour se former ?

LOUIS SCHWEITZER

En l'espèce c'est caricatural. Ce centre de formation considère qu'à 35 ans, 35 ans...

CATHERINE BOULLAY

C'est-à-dire incroyable !

LOUIS SCHWEITZER

Il n'est plus utile de se former, parce qu'on n'a plus aucune chance de trouver un emploi. Et ce centre justifie sa position en prétendant qu'à 35 ans, il n'est plus possible de faire une reconversion professionnelle. A ce même moment, tout le monde explique qu'il faut accroître l'emploi des seniors, reculer l'accès de l'âge à la retraite et on dit, 35 ans vous êtes trop vieux. On voit que c'est des préjugés, tellement idiots, qu'ils sont tellement contraires à l'intérêt des gens, tellement contraire à l'intérêt du pays, qu'il faut les combattre avec la dernière énergie.

CATHERINE BOULLAY

Louis SCHWEITZER, merci, beaucoup. Je rappelle l'adresse de la HALDE, 11 rue Saint-Georges, Paris 9ème, numéro de téléphone : 08.1000.5000. 08.1000.5000. 09:09:31. FIN »